



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE**

SEANCE PUBLIQUE 03 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué par son Président Monsieur François Gros, en date du 26 juin 2007, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray Montceaux.

Elus présents : **François GROS.**

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Colette Martin, Arlette Trambly, Michel Bernard, André Courois, Jean-Louis Diservi.

CORBEIL-ESSONNES : Nicole Barbier (après le point 1.2), Danièle Desrues, Jean-François Aymard, Serge Dassault, Jean-Michel Fritz, Patrice Vernet, François Zambrowski (après le point 1.2).

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Anne-Marie Lanza, Jean-Marc Devôge, Jean-Pierre Marcelin, Michel Pilot.

SOISY-SUR-SEINE : Evelyne Compte, Yves Robineau, Robert Mignot, Jean-Paul Pierson.

ETIOLLES : Alyat Frantz, Philippe Brun, Daniel Fontaine, André Postic.

Pouvoirs :

Monsieur Jacques Beudet donne pouvoir à Monsieur François Gros,
Madame Michelle Foucher donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Marcelin,
Monsieur Alain Froelich donne pouvoir à Monsieur Philippe Brun,
Monsieur Yves Jouitteau donne pouvoir à Monsieur Daniel Fontaine,
Madame Michelle Jehanno donne pouvoir à Madame Anne-Marie Lanza,
Madame Marie-Pascale Lefort donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul Pierson,
Madame Cécile Maguer donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc Devôge,
Monsieur Jacques Merret donne pouvoir à Madame Alyat Frantz,
Monsieur Patrick Sivert donne pouvoir à Monsieur Yves Robineau.

Absents :

Messieurs Jean-François Bayle, Stéphane Faure, et Gilles Gauthier.

Formant la majorité des membres en exercice.

La séance est ouverte à 20h30 heures.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président François Gros, déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Anne-Marie LANZA, désignée, accepte de remplir cette fonction.

Le Président François Gros indique que le registre des décisions est à la disposition des conseillers communautaires, dans la salle du conseil.

Le Conseil Communautaire donne acte au Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne de la communication des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été consentie.

Après avoir information du retrait des points 3.5 et 3.11, l'Assemblée est invitée par le Président François Gros à délibérer.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du procès-verbal de la réunion publique du 10 mai 2007.
Adopté à l'unanimité.

1.2 Installation de nouveaux conseillers communautaires.
Adopté à l'unanimité.

1.3 Vote du taux de la taxe professionnelle unique pour 2007.
Adopté à l'unanimité.

1.4 Tableau des effectifs : création de postes.

Monsieur André POSTIC demande si la personne prévue en remplacement du Directeur de l'Environnement arrivera prochainement. Monsieur Robert MIGNOT constate que la Commission Environnement n'a pas été informée du départ de cette personne très disponible et dynamique et souhaite que les élus soient rapidement informés dans un tel cas. Monsieur le Président rappelle que ce départ est lié à des raisons personnelles.

Adopté à l'unanimité.

1.5 Avenant n°2 au marché n°2004-35 de location de véhicules.

Adopté à l'unanimité.

1.6 Demande de subventions pour l'acquisition de véhicules à énergie propre.

Adopté à l'unanimité.

1.7 Exonération de taxe professionnelle des établissements cinématographiques situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne.

Adopté à l'unanimité.

1.8 Principe et critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN tient à rappeler que sur cinq années, la dotation de solidarité communautaire n'a pas fait l'objet d'observations de la part du représentant de l'Etat dans le département nonobstant l'existence d'un équilibre pour les communes de la rive droite et d'un déséquilibre pour la rive gauche. Il constate que les critères proposés ne favorisent pas la commune de Saint-Germain-Lès-Corbeil et souhaite le remplacement du critère de la superficie par celui de la voirie. Il s'inquiète également des opérations prévues sur la commune.

Monsieur le Président souligne que pour toute opération, il est acté que dans le cas d'un dépassement de l'enveloppe prévue, il sera demandé un fonds de concours approprié, et qu'en matière de finances publiques, une formalisation d'ordre comptable est un nécessaire préalable. Il n'existe aucun blocage d'un dossier particulier mais la simple attente de pièces financières.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN insiste sur l'accord au fond mais désapprouve les retards formels en l'espèce, il demande une suspension de séance.

La séance est suspendue à 21h25. La séance reprend à 21h 40.

Monsieur Philippe BRUN s'interroge sur l'opportunité d'appliquer les nouveaux critères en 2008.

Monsieur le Sénateur-maire de Corbeil-Essonnes rappelle que la ville centre est lésée depuis cinq ans et qu'il faut raisonner en terme de besoins réels de chaque commune. Les budgets de la mandature 2008 pourront, si les critères sont adoptés, être élaborés en amont.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN souhaite un report de l'application de ces critères ainsi qu'un vote à bulletins secrets.

Monsieur le Président insiste sur la nécessité de fixer des critères objectifs et intangibles dans une logique de saine gestion. La fixation de critères permet d'éviter une discussion récurrente et rappelle que la création de la communauté d'agglomération a conduit à une augmentation substantielle du taux de taxe professionnelle sur la commune du Coudray-Montceaux.

Monsieur Philippe BRUN souhaite qu'une solution soit trouvée.

A la demande de plus du tiers des membres, il est procédé au vote à bulletins secrets sur le point 1.8.

Après les opérations électorales, le résultat du scrutin est de 14 voix pour et de 20 voix contre. La délibération n'est pas adoptée.

2 – DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

2.1 Autorisation donnée au Président de signer le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'hôtel d'entreprises « le Trident ».

Adopté à l'unanimité.

2.2 Rapport d'activités annuel de la Zone Franche Urbaine des Tarterêts.

Adopté à l'unanimité.

2.3 Demande de subvention en vue du lancement de l'étude de faisabilité pour le devenir des terrains de la SNECMA. Approbation du cahier des charges.

Adopté à la majorité avec une abstention de Monsieur Robert Mignot.

2.4 Attribution d'une subvention à la maison de l'emploi pour soutenir l'action de la maison de la création d'entreprises.

Adopté à l'unanimité

2.5 Renouvellement de l'adhésion à Essonne Initiative pour l'année 2007.

Adopté à l'unanimité

2.6 Avis sur le projet de schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF).

Adopté à l'unanimité

2.7 Mise à disposition d'un terrain à la ville de Corbeil-Essonnes pour une activité sportive.

Adopté à l'unanimité

2.8 Avis sur le projet de SCOT arrêté de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Adopté à l'unanimité

2.9 Nomination d'un représentant au SMITEC.

Monsieur Zambrowski est nommé titulaire et Monsieur Fritz suppléant.

Adopté à l'unanimité

2.10 Représentation de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne au Conseil d'Administration du bailleur social Essonne Habitat.

Adopté à l'unanimité

2.11 Demande de subvention politique de la ville au STIF pour la mise en place de la restructuration du réseau Seine-Essonne Bus.

Adopté à la majorité avec une abstention de Monsieur Jean-François Aymard.

2.12 Demande de déclaration d'utilité publique de l'opération d'aménagement de la Z.A.C. des haies blanches en vue de permettre de procéder, le cas échéant par voie d'expropriation, aux acquisitions nécessaires à la réalisation du projet.

Adopté à la majorité avec une abstention de Madame Anne-Marie Lanza.

2.13 Convention financière avec la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Adopté à l'unanimité

2.14 Convention relative au transport avec la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Adopté à l'unanimité

2.15 Octroi d'une subvention au bénéfice du CROUS

Adopté à l'unanimité.

3 – CADRE DE VIE COMMUNAUTAIRE

3.1 Demande de subvention d'investissement en matériel scénique auprès du Conseil général de l'Essonne pour le Théâtre à Corbeil-Essonnes.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Avenant technique n°1 relatif à la pesée embarquée au marché de collecte des ordures ménagères lot 1 et 2.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Avenant n°4 au contrat de gestion de maintenance et de gros entretien de l'éclairage public.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et au réaménagement du Théâtre de Corbeil-Essonnes.

Monsieur Patrice Vernet indique que l'équipe de maîtrise d'œuvre ne s'est pas rendue à un rendez-vous relatif à certains aspects du projet.

Adopté à la majorité avec trois abstentions de Messieurs Robert Mignot , Patrice Vernet et Jean-Louis Diservi.

3.6 Attribution des marchés de travaux pour l'opération de rénovation du Théâtre, d'extension de l'école de Théâtre et création de la maison de l'emploi.

Adopté à l'unanimité.

3.7 Adaptation de l'enveloppe financière prévisionnelle relative à la couverture et à la rénovation du Stade Nautique à Corbeil-Essonnes.

Adopté à l'unanimité.

3.8 Attribution du marché de travaux pour l'opération de réhabilitation au Palais des Sports de Corbeil-Essonnes.

Au cours de sa réunion en date du 27 juin 2007, la Commission d'appel d'offres a proposé de déclarer cet appel d'offres sans suite, en raison des modifications de programme intervenues, intégrant la création de locaux pour la maison de l'emploi, sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide de relancer, pour cette opération, deux procédures distinctes, sur le mode de l'appel d'offres ouvert : une, pour la création de locaux pour la maison de l'emploi et, une seconde pour la rénovation du théâtre et l'aménagement de locaux pour l'école départementale de théâtre.

Adopté à l'unanimité.

3.9 Avenant technique n° 1 aux marchés relatif à l'entretien des bâtiments communautaires

Adopté à l'unanimité.

3.10 Avenant modificatif n°1 au Contrat communautaire d'aménagement et de développement relatif au programme d'aménagement du Théâtre et demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

3.12 Attribution des marchés pour l'opération de rénovation et couverture du bassin extérieur du Stade Nautique à Corbeil-Essonnes.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Sénateur-Maire de Corbeil-Essonnes attire l'attention des membres de l'assemblée sur la situation de la société Altis et souhaite l'adoption d'une motion sur l'avenir de cette dernière.

Monsieur Robert MIGNOT s'enquiert de la consultation du personnel de la société et indique qu'en l'absence de consultation préalable il s'abstiendra.

La motion est adoptée avec une abstention de Monsieur Mignot.

L'ordre du jour épuisé, aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

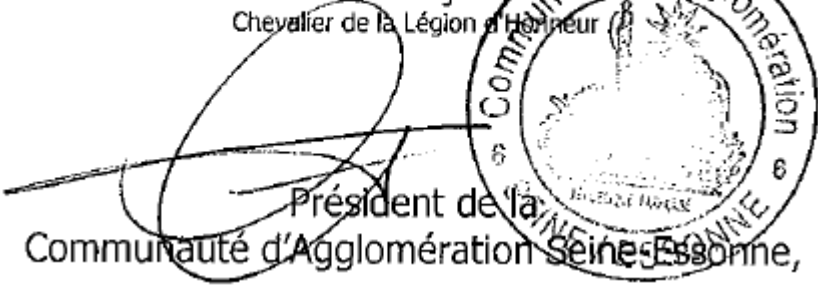
Fait au Coudray-Montceaux, le 11 juillet 2007.

Docteur François GROS
Chevalier de la Légion d'Honneur

Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne,

Docteur François GROS

Chevalier de la Légion d'Honneur



Président de la

Communauté d'Agglomération Seine-Essonne,